



Union Interparlementaire  
Pour la démocratie. Pour tous.

# 130<sup>ème</sup> ASSEMBLEE DE L'UIP ET REUNIONS CONNEXES

Genève, 16 – 20.3.2014

Conseil directeur  
Point 5

CL/194/5b)-R.1  
4 février 2014

## RAPPORT ANNUEL DU SECRETAIRE GENERAL SUR LES ACTIVITES DE L'UIP EN 2013

### b) RAPPORTS ANNUELS DES MEMBRES

#### **Rapports des Membres de l'UIP sur les mesures prises comme suite aux résolutions, Assemblées et autres initiatives de l'UIP**

Conformément aux Statuts de l'UIP, les Parlements membres sont tenus de soumettre un rapport annuel sur les suites qu'ils donnent aux résolutions et décisions de l'UIP (Article 6). Ils doivent aussi soumettre un rapport à leur parlement national après chaque Assemblée statutaire sur le travail entrepris et les décisions adoptées à cette occasion (Article 7 des Statuts).

Cependant, les Parlements membres de l'UIP n'ont été que 30 à 40 pour cent à le faire ces dernières années. De plus, très peu d'entre eux transmettent au Secrétariat les renseignements nécessaires au sujet des rapports qu'ils soumettent à leur propre parlement après chaque Assemblée (moins de 5 %).

Pour remédier à cette situation, les Commissions permanentes de l'UIP ont décidé d'inciter directement les Membres à soumettre les rapports requis et à assurer le suivi des résolutions et des décisions de l'UIP. Les nouveaux Bureaux élargis des quatre Commissions permanentes seront élus et se réuniront durant la 130<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP en vue d'entamer des discussions sur leurs programmes de travail sur le long terme, notamment sur la suite à donner aux résolutions et autres décisions.

Comme point de départ, un questionnaire sur la participation des Membres à l'UIP et sur le suivi des résolutions a été envoyé à tous les Membres à la mi-2013. Or, bien que ce questionnaire ait été conçu comme un document succinct (trois pages) et simple, avec de nombreuses questions à choix multiples, le taux de réponse est resté faible. Au 10 octobre, peu après la clôture de la 129<sup>ème</sup> Assemblée, seuls 49 pour cent des Parlements membres de l'UIP avaient répondu.

Pour autant, les réponses fournies donnent un éclairage sur des éléments importants pour le suivi des Assemblées, des résolutions et autres initiatives de l'UIP au sein des parlements nationaux, à savoir :

1. Les décisions des parlements de participer aux activités de l'UIP et la composition de l'organe décisionnaire
  - En général, c'est le Bureau du Parlement ou le Groupe interparlementaire qui décide de la manière dont le Parlement va participer au travail et aux activités de l'Organisation.
  - Le plus souvent, la composition de l'organe décisionnaire (Groupe national ou Comité exécutif) respecte le nombre de sièges détenus au Parlement par les divers partis politiques.
  - Le cas de la *Belgique* est, à cet égard, intéressant : conformément aux Règlements du Groupe, tous les parlementaires appartiennent au Groupe national. Cependant, pour prendre une part active au travail de l'Organisation ou pour adhérer à un groupe bilatéral d'amitiés, il faut acquitter une cotisation ou un droit d'entrée symbolique, valable pour la durée de la législature. En pratique, chaque parti politique acquitte ce droit pour ses membres, d'où un taux d'adhésion élevé (actuellement 97 %).

- La procédure adoptée par le Parlement du *Myanmar* est non moins digne d'intérêt. Cette institution s'est dotée, en juillet 2013, d'une commission parlementaire conjointe sur l'UIP, chargée d'organiser la participation aux travaux et activités et d'assurer le suivi des résolutions adoptées.
  - Dans le cas de plusieurs Membres associés de l'UIP, tels que le Parlement européen, c'est le dirigeant de l'organisation (son Président), qui décide de la participation aux travaux et activités de l'UIP.
2. La composition des délégations aux Assemblées de l'UIP
- Bien souvent, c'est le Président du Parlement, en sa qualité de président du Groupe interparlementaire, qui a la haute main sur la composition des délégations aux Assemblées de l'UIP.
  - Près de la moitié des répondants indiquent qu'ils s'efforcent d'assurer l'équilibre entre hommes et femmes et de respecter la diversité politique dans la composition de leurs délégations aux Assemblées de l'UIP.
  - Plus précisément, certains répondants (notamment *la Finlande, le Japon et la Turquie*) indiquent que les places sont attribuées en fonction du nombre de sièges détenus au parlement par les différents partis politiques. La *Nouvelle-Zélande* applique aussi un système de représentation proportionnelle.
  - *L'Irlande* indique que les délégués sont nommés par le chef de groupe parlementaire et que la composition est proportionnelle à la représentation du parti dans les deux Chambres. En outre, c'est le Président ou son suppléant qui dirige systématiquement la délégation.
  - On ne dispose que de peu de renseignements sur la manière dont la composition des délégations tient également compte de l'ordre du jour des Assemblées. Le Parlement du *Costa Rica*, par exemple, s'efforce d'inclure dans ses délégations des parlementaires connaissant bien les sujets inscrits à l'ordre du jour et fait en sorte que le maximum de membres du parlement soient informés des travaux de l'Organisation en déléguant des parlementaires qui n'ont pas encore participé à une Assemblée. La *Zambie* en fait de même.
  - *La Suède* a créé une délégation permanente de cinq membres, dont trois titulaires de poste à l'UIP et deux désignés pour leur connaissance des questions inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée. Ils sont membres des commissions du Riksdag chargées des questions relevant des Commissions permanentes de l'UIP. Ce système est fructueux dans les deux sens puisque des enseignements sont retenus à la fois sur la scène internationale et la scène nationale. La délégation à la première Assemblée de l'année est dirigée par l'un des trois vice-présidents du Riksdag, par rotation.
  - Dans le cas du *Royaume-Uni*, des membres des délégations sont choisis au sein de Groupe interparlementaire britannique. D'autres parlementaires peuvent demander à faire partie d'une délégation en fonction de leurs centres d'intérêt et de leur expérience des questions inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée, la sélection finale étant effectuée par le Groupe lui-même.
  - Dans de nombreux cas, un effort est fait pour inclure des titulaires de postes à l'UIP (Membres du Bureau et des Commissions, etc.) dans les délégations nationales, même lorsque ces derniers font partie de l'opposition.
3. La manière dont le travail et les décisions de l'UIP sont communiqués au Parlement, au gouvernement et aux citoyens
- En général, gouvernements et parlements sont informés des résultats des réunions de l'UIP par les rapports annuels et les rapports des délégations sur les Assemblées.
  - En outre, certains parlements organisent une session plénière consacrée à la présentation du rapport annuel, en présence des membres du gouvernement (*Andorre, Costa Rica, Luxembourg et Zambie*).

- D'autres, comme celui de la *Finlande*, demandent expressément au gouvernement de soumettre son propre rapport sur les résolutions de l'UIP et leur impact.
  - D'autres encore, comme celui de *l'Allemagne*, veillent à traduire les résolutions dans leur langue nationale et à communiquer en même temps les rapports des délégations, tandis que d'autres, comme le Parlement *italien*, publient les résultats des Assemblées de l'UIP sur leur site web.
  - Au *Costa Rica*, c'est la Commission des relations internationales et du commerce extérieur qui supervise la participation du Parlement aux travaux de l'UIP. Elle communique les résolutions de l'UIP au Bureau du parlement, à ses commissions et départements spécialisés en fonction des questions traitées.
  - La Parlement *roumain* est informé des résultats des réunions de l'UIP par divers canaux : communiqués de presse sur les sites du Sénat et de la Chambre des députés; Bulletins d'information du Groupe roumain de l'UIP (publié deux fois par an); déclaration au Plenum par les membres de la délégation; communiqués par chaque parlementaire au sein de son propre groupe parlementaire.
  - En *Serbie*, des rapports sur toutes les activités de l'UIP auxquelles l'Assemblée nationale de *Serbie* a participé, ainsi que les résolutions et conclusions sont soumis, pour approbation, à la Commission des affaires étrangères ou aux autres commissions concernées. Ces documents sont également communiqués à tous les parlementaires, au Ministre des affaires étrangères et autres ministres concernés afin qu'ils prennent les mesures qui s'imposent.
  - Le Parlement *suédois* publie des communiqués de presse citant les délégués à l'UIP (avec des photos et des liens internet vers les résolutions) avant et après chaque Assemblée de l'UIP afin d'informer les médias et les citoyens des travaux les plus importants de l'Organisation. La délégation à l'UIP adresse également un rapport annuel au Bureau du Riksdag. Depuis peu, le Riksdag envoie ce rapport à la Commission des affaires étrangères, en préparation à un débat qui a habituellement lieu à la Chambre.
  - Aux *Pays-Bas*, les résolutions du Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP sont souvent mentionnées dans les débats et les auditions de la Chambre, en présence du Ministre des affaires étrangères.
4. Formes d'action parlementaire entreprises comme suite aux résolutions de l'UIP. A noter que plus de 40 pour cent des répondants indiquent qu'**aucune mesure concrète de suivi n'est prise pour donner suite aux résolutions et décisions de l'UIP.**
- Là où une initiative est prise, c'est souvent le fait d'un parlementaire qui, à titre individuel, essaie d'influer sur un texte de loi ou de le modifier (des exemples précis ont été fournis par le *Mexique*, la *Norvège*, la *Roumanie*, la *Suisse* et d'autres).
  - Comme le montre la réponse de la *Pologne*, même lorsque les résolutions de l'UIP n'ont pas un impact directement vérifiable sur le travail législatif du Parlement, les rapports et résolutions de l'UIP, ainsi que la participation aux Assemblées de l'UIP, influent sur les points de vue et les actions des parlementaires, notamment en matière de droits de l'homme et d'égalité entre hommes et femmes.
  - Les résolutions et décisions de l'UIP peuvent également être à l'origine d'activités pratiques au sein d'un parlement. Ainsi, le Groupe interparlementaire britannique met en œuvre, tout au long de l'année, un programme comprenant des séances d'information, des séminaires ou des conférences (avec la participation de parlementaires, de groupes interpartis, de responsables du gouvernement et d'ONG) sur les questions traitées par l'UIP comme les droits des personnes handicapées, la réforme de la politique antidrogue, l'égalité hommes-femmes dans les parlements, etc. Le Parlement *suédois* organise également des séminaires sur les questions relevant de l'UIP.
  - L'une des initiatives mondiales de l'UIP les plus citées est le lancement de la Journée internationale de la démocratie (15 septembre). De nombreux parlements ont adopté cette journée et organisent chaque année des manifestations pour la célébrer : journées portes ouvertes, auditions publiques, débats et communiqués parlementaires, spectacle itinérant, programmes radio, etc. Pour un aperçu sur les parlements et la Journée internationale de la démocratie, voir : <http://www.ipu.org/dem-f/idd/overview.htm>

- Certains parlements donnent des informations sur leur communication à destination des grands médias et des citoyens. Ainsi, au *Luxembourg*, le travail de l'UIP est systématiquement mentionné dans les rapports écrits des parlementaires qui sont communiqués à l'ensemble des citoyens par le biais des quatre grands journaux du pays. Des communiqués de presse citant les délégués *suédois* à l'UIP (avec des photos et des liens internet vers les résolutions) sont publiés avant et après chaque Assemblée de l'UIP afin d'informer les médias et les citoyens des travaux les plus importants de l'Organisation. Le Groupe *britannique* organise régulièrement des séances de sensibilisation au travail de l'Organisation, en coopération avec les groupes interpartis et les ministères concernés.
- Plusieurs parlements, comme ceux de la *Belgique*, de *Monaco*, de la *République de Corée* et de la *Roumanie*, disent qu'ils veillent à ce que l'information sur le travail de l'UIP soit publiée sur leurs sites.

Mais les exemples les plus intéressants, fournis par une trentaine de parlements, concernent les mesures spécifiques de suivi des résolutions, rapports et autres initiatives de l'UIP. Ces mesures parlementaires ont abouti à des amendements de lois, à des mesures pour l'égalité entre hommes et femmes dans le travail des parlements et, de façon générale, à un renforcement de l'efficacité des parlements, notamment le contrôle de l'Exécutif. Tous ces exemples, très intéressants pour les Membres, sont présentés en annexe 1 et peuvent éclairer les bureaux des commissions permanentes sur la meilleure manière de mettre en œuvre les résolutions adoptées par l'UIP.

La réunion conjointe des bureaux des Commissions permanentes aura peut-être à examiner la façon dont les Parlements Membres examinent le travail touchant à l'UIP en cours d'année. La plupart des répondants ont indiqué que l'instance chargée des activités de l'UIP (groupe national, bureau ou délégation permanente) se réunit une ou deux fois par an, en vue des Assemblées statutaires de l'UIP. Le cas le plus remarquable est celui de la *Suède*, dont la délégation permanente à l'UIP tient 10 à 15 réunions de travail pendant l'année (le plus souvent à l'approche des Assemblées). Les rapports et projets de résolution y sont soigneusement étudiés et débattus avec divers experts, ce qui aboutit souvent à la formulation d'amendements aux projets de résolution.

Le Riksdag consacre aussi du temps à l'information sur le travail de l'UIP, à la diffusion des résultats des Assemblées et à l'évaluation du suivi. Comme c'est le cas dans d'autres parlements (*Belgique* et *Royaume-Uni*), la délégation *suédoise* à l'UIP organise des séminaires et des tables rondes sur des sujets touchant à la fois à l'UIP et au Parlement national. Toutes ces activités contribuent à la diffusion des meilleures pratiques au sein du Parlement et dans la société civile. Elles permettent également une interaction très utile entre les niveaux national et international, et suscite donc des initiatives et des changements constructifs.

**FOURNIR UN EXEMPLE SUCCINCT DE MESURES PRISES PAR VOTRE PARLEMENT  
DANS LE PROLONGEMENT D'UNE RESOLUTION DE L'UIP ET DE SES EFFETS**

Pays	Résolution	Mesure – Effets et résultats
Afghanistan	<i>Le recours à divers médias, y compris les médias sociaux, pour accroître la participation des citoyens et améliorer la démocratie.</i> Résolution (128 <sup>ème</sup> Assemblée, Quito, 2013)  Journée internationale de la démocratie Initiative UIP-ONU lancée en 2008	La résolution a servi de base aux débats entre parlementaires et représentants des médias électroniques et la presse, visant à renforcer la participation des citoyens au processus politique. Les consultations sont permanentes.  La Chambre des anciens a publié une déclaration célébrant cette Journée internationale.
Andorre	<i>Plan d'action pour des parlements sensibles au genre</i> (127 <sup>ème</sup> Assemblée, Québec, 2012)	Un groupe de femmes parlementaires, dont la Vice-Présidente, a proposé de doter le Parlement d'Andorre, d'un groupe officiel chargé de l'égalité entre hommes et femmes. Ce groupe, ouvert aux parlementaires des deux sexes, a été officiellement mis en place en février. Il est notamment chargé de formuler un plan national s'inspirant du Plan d'action de l'UIP, afin de sensibiliser davantage le Parlement à la parité.
Autriche	<i>Financement des partis politiques et des campagnes électorales : transparence et responsabilité</i> Résolution (124 <sup>ème</sup> Assemblée, Panama, 2011)	Cette résolution a été très utile dans les débats parlementaires sur les projets de loi relatifs au financement des partis et au lobbying, adoptés ensuite en 2012. Les nouvelles lois limitent, entre autres, le financement des campagnes électorales et les dons anonymes; imposent l'enregistrement rigoureux de tous les lobbyistes et interdisent aux responsables publics tout lobbying rémunéré afin d'éviter les conflits d'intérêt. Le Parlement autrichien a également adopté un nouveau règlement renforçant la transparence des revenus supplémentaires des parlementaires.
Belgique	<i>Plan d'action pour des parlements sensibles au genre</i> (127 <sup>ème</sup> Assemblée, Québec, 2012)	Sur l'initiative du Président du Sénat et du Bureau du Groupe interparlementaire belge, ce <i>Plan d'action</i> a été inscrit à l'ordre du jour du Comité consultatif du Sénat pour l'égalité des droits entre hommes et femmes. Le Comité envisage de dresser un bilan dans ce domaine à l'automne 2013. Le Comité correspondant de la Chambre des représentants pourrait se joindre à cette initiative.
Botswana	<i>Facilitation et réglementation des opérations internationales de secours et d'assistance au relèvement initial en cas de catastrophe</i> (Loi type, lancée lors de la 128 <sup>ème</sup> Assemblée, Quito, 2013)	Les résolutions précédentes de l'UIP avaient contribué à la mise en place d'une commission sur les changements climatiques au Parlement du Botswana. La loi type a été débattue au Parlement. Après consultation avec la Croix-Rouge du Botswana, un accord a été conclu sur la coopération pour l'amendement des lois relatives aux catastrophes naturelles. La Croix-Rouge travaillera, par ailleurs, étroitement avec la Commission chargée des changements climatiques et les commissions de la santé et de la lutte contre le VIH/sida dès que les amendements seront prêts à être soumis à la Chambre.

Pays	Résolution	Mesure – Effets et résultats
Chypre	<p><i>Effets sécuritaires et humanitaires de la crise en Syrie</i> (Résolution sur un point d'urgence, 128<sup>ème</sup> Assemblée, Quito, 2013)</p>	<p>Cette résolution a été soumise à la Commission permanente de la Chambre chargée des affaires étrangères et européennes, ainsi que les textes y afférents adoptés par d'autres organisations parlementaires. Le Ministre des affaires étrangères a été invité à participer à la réunion et à répondre aux questions des parlementaires.</p>
Inde	<p><i>L'accès à la santé, un droit fondamental : quel rôle les parlements peuvent-ils jouer pour garantir la santé aux femmes et aux enfants ?</i> (126<sup>ème</sup> Assemblée, Kampala, 2012)</p>	<p>Suite à l'adoption de cette résolution, le Département de la santé et de la famille a pris des mesures visant à améliorer, entre autres, la santé de la mère et de l'enfant en Inde. Le 12<sup>ème</sup> Plan quinquennal relatif à la santé prévoit d'ajouter des services gratuits de santé maternelle à la couverture de santé publique existante. Les nouvelles prestations comprennent des examens prénataux, des analyses gratuites, des compléments en fer et acide folique, des soins postnataux, des services d'avortement sûrs ainsi que des traitements en cas d'infection du tractus génital ou de maladies sexuellement transmissibles.</p> <p>Une initiative récente (JSSK) garantit la gratuité des accouchements, y compris par césarienne, dans des maternités publiques, la gratuité des transports, des médicaments, des consommables et des garanties similaires en cas de maladies du nouveau-né. Les services de santé gratuits pour les enfants comprennent des prestations à domicile et en clinique pour les nouveau-nés, la rééducation nutritionnelle, des bilans de santé pour l'enfant et des interventions précoces. Le programme de vaccination universelle de l'Inde comprend la vaccination gratuite des enfants contre sept maladies et une vaccination gratuite pour les femmes enceintes. Les dépenses totales de l'Etat sur le secteur de la santé devraient passer de 1,94 % à 3,04 % du PIB.</p> <p>Pour réduire tout particulièrement le taux de mortalité des enfants avant l'âge de cinq ans, le Département de la santé met en place des unités spécialisées pour les nouveau-nés dans les hôpitaux de district et les facultés de médecine avec des services ouverts 24 heures sur 24 et un personnel médical qualifié. En outre, des unités de stabilisation des nouveau-nés sont en cours de création dans les centres de santé en zone rurale. Parallèlement, tous les lieux d'accouchement sont en train de se doter d'un service de puériculture.</p> <p>Le Département s'efforce également d'améliorer la formation des personnels de santé, notamment des médecins et infirmières, en matière de diagnostic précoce et pour la gestion des maladies et troubles communs des enfants. Une autre initiative récente (JSY) vise à promouvoir les accouchements contrôlés par un personnel qualifié. Cette action est de la plus haute importance pour la réduction de la mortalité maternelle et infantile.</p>

Pays	Résolution	Mesure – Effets et résultats
		<p>Sachant que la malnutrition réduit la résistance des enfants aux infections, et augmente donc les taux de morbidité et de mortalité, un programme national de lutte contre la malnutrition a été lancé. Au total 693 centres de rééducation nutritionnelle luttent désormais contre la malnutrition aiguë de l'enfant. Le Ministère des femmes et de l'épanouissement de l'enfant encourage, par ailleurs, l'allaitement exclusif pendant les six premiers mois ainsi que qu'une alimentation appropriée des bébés et des enfants. Les enfants reçoivent des compléments en fer et en acide folique pour prévenir l'anémie. En zone rurale et dans les villages, des journées de la santé et de la nutrition sont organisées afin de conseiller les mères en la matière.</p> <p>Enfin, l'Inde a sans doute innové en mettant en place un système de suivi nominatif de la mère et de l'enfant. Ce système permet d'enregistrer et de suivre toutes les femmes enceintes et les nouveau-nés afin de leur offrir des services suivis et intégrés.</p>
Indonésie	<p><i>Mettre en place un cadre législatif propre à prévenir la violence électorale, à améliorer le suivi des élections et à assurer une transition politique sans heurt</i> Résolution (124<sup>ème</sup> Assemblée, Panama, 2011)</p>	<p>Cette résolution UIP de 2011 a éclairé les délibérations du Parlement indonésien sur la réforme électorale. Une loi, adoptée en 2012, prescrit d'élargir la composition de la Commission des élections générales et de l'Organe de contrôle des élections générales.</p>
Irlande	<p><i>Financement des partis politiques et des campagnes électorales : transparence et responsabilité</i> Résolution (124<sup>ème</sup> Assemblée, Panama, 2011)</p>	<p>Le Parlement de l'Irlande indique que le titre 6 de la Loi électorale (Amendement – Financement politique) de 2012 dispose que tous les partis politiques encourtent la réduction de moitié des financements accordés par l'Etat en vertu de la Loi électorale de 1997 s'ils ne présentent pas au moins 30 % de femmes et 30 % d'hommes candidats au prochain scrutin général (2016).</p> <p>Sept ans avant l'élection générale dans laquelle cette disposition sera appliquée pour la première fois, la loi dispose que ce pourcentage devra être porté à 40 % pour chacun des deux sexes, à compter de l'élection générale suivante.</p>

Pays	Résolution	Mesure – Effets et résultats
Israël	<i>Plan d'action pour des parlements sensibles au genre</i> (127 <sup>ème</sup> Assemblée, Québec, 2012)	La Knesset a promulgué une loi accordant un financement plus élevé aux partis dont les listes comprennent plus d'un tiers de candidates.
Japon	<i>Le recours à divers médias, y compris les médias sociaux, pour accroître la participation des citoyens et améliorer la démocratie</i> Résolution (128 <sup>ème</sup> Assemblée, Quito, 2013)	Un amendement à la loi sur l'élection à des postes publics, visant à lever l'interdiction des campagnes électorales en ligne, de sorte que les candidats puissent utiliser Facebook, Twitter et d'autres médias sociaux, a été soumis par des parlementaires et adopté en avril 2013.  La première élection nationale tenue après cette révision a eu lieu en juillet 2013 (Chambre des conseillers) et a été suivie de près par les citoyens.
Jordanie	<i>Le rôle des parlements face aux effets sécuritaires et humanitaires de la crise en Syrie, ainsi qu'à la nécessité d'exercer des pressions sur les gouvernements pour qu'ils assument leur responsabilité internationale et humanitaire à l'égard des réfugiés syriens, et viennent en aide aux pays voisins qui les accueillent</i> (128 <sup>ème</sup> Assemblée, Quito, 2013)	Dans le prolongement de cette résolution, en juin 2013, une mission de l'UIP a été dépêchée en Jordanie, notamment au camp de réfugiés syriens de Zaatar. La mission a également rencontré le Premier ministre, les Présidents des deux Chambres du Parlement, ainsi que le ministre de l'Intérieur de la Jordanie.
Lettonie	<i>La participation des jeunes au processus démocratique</i> Résolution (122 <sup>ème</sup> Assemblée, Bangkok, 2010)	Cette résolution a permis d'éclairer les travaux du Parlement des jeunes : le nouvel organe a suivi de près les procédures de la Saeima (Parlement) ainsi que les procédures législatives des commissions et des séances plénières. Les membres du Parlement des jeunes ont rédigé quatre déclarations portant sur l'éducation, l'économie, la participation des jeunes et les questions relatives à l'Union européenne. Ces déclarations ont été soumises pour évaluation aux parlementaires et organisations de jeunes.
	<i>Financement des partis politiques et des campagnes électorales : transparence et responsabilité</i> Résolution (124 <sup>ème</sup> Assemblée, Panama, 2011)	Le Bureau chargé de la lutte contre la corruption exige désormais des donateurs et des personnes qui acquittent des cotisations ou des droits d'entrée qu'ils fournissent des informations sur leurs revenus, leur épargne, leur passif et leur actif, ainsi que des documents détaillés sur les sources de financement. Lorsque les conditions relatives aux cadeaux, dons et autres paiements ne sont pas remplies, le Bureau peut décider de transférer les ressources financières et autres biens au budget de l'Etat ou d'en faire des biens de l'Etat.



Pays	Résolution	Mesure – Effets et résultats
	<i>Le recours à divers médias, y compris les médias sociaux, pour accroître la participation des citoyens et améliorer la démocratie.</i> Résolution (128 <sup>ème</sup> Assemblée, Quito, 2013)	Les pétitions collectives en ligne (au moins 10 000 citoyens lettons de plus de 16 ans) sont désormais recevables par la Saeima. Les signatures peuvent être collectées en ligne, à condition qu'il soit possible d'identifier les signataires et de protéger les données personnelles. Une pétition collective doit comporter une requête à la Saeima et une justification succincte de la requête. Elle doit aussi indiquer la personne physique habilitée à représenter les signataires.
Lituanie	<i>Le recours à divers médias, y compris les médias sociaux, pour accroître la participation des citoyens et améliorer la démocratie.</i> Résolution (128 <sup>ème</sup> Assemblée, Quito, 2013)	La résolution a été envoyée à la Commission de l'éducation, de la science et de la culture et au Département de la communication, en vue d'être prise en considération au moment où le Parlement élaborera sa stratégie de la communication.
Malawi	<i>Journée internationale de la démocratie</i> Initiative UIP-ONU lancée en 2008	L'Assemblée nationale du Malawi célèbre cette journée chaque année, par des manifestations publiques sous le haut patronage du Président du Parlement dans différentes régions et lieux, y voyant un excellent moyen de rapprocher le Parlement du peuple.
Mexique	<i>Droit à l'identité et à la protection : promouvoir l'enregistrement universel des naissances en Amérique latine et dans les Caraïbes</i> Atelier parlementaire (Lima, juin 2013)	Suite à l'atelier de l'UIP, deux sénateurs ont soumis des projets d'amendement à la loi sur la protection des droits des enfants et des adolescents et au Code civil fédéral. Ces textes disposent que tous les nouveau-nés doivent recevoir un prénom, porter le nom des deux parents et être immédiatement inscrits sur le registre d'état-Civil.
Mongolie	<i>La liberté d'expression et le droit à l'information</i> Résolution (120 <sup>ème</sup> Assemblée, Addis-Abeba, 2009)	La loi sur la liberté de la presse a été amendée et une loi sur le droit à l'information adoptée.
	<i>Le rôle des parlements pour assurer le développement durable par la gestion des ressources naturelles, de la production agricole et de l'évolution démographique</i> Résolution (124 <sup>ème</sup> Assemblée, Panama, 2011)	Le fonds de développement humain et le fonds des richesses nationales ont été mis en place grâce aux recettes produites par l'exploitation des ressources naturelles. Pour la troisième année d'affilée, le Programme de développement de l'agriculture a été mis en œuvre.
Niger	<i>Agir contre le VIH et le sida</i> Guide pour les parlementaires (2007)	Les bonnes pratiques et les lois types relevées dans l'étude de l'UIP ont été prises en compte lors des débats sur la modification des lois relatives à la prévention, au traitement et au contrôle du VIH/sida.

Pays	Résolution	Mesure – Effets et résultats
Norvège	<i>Coopération et responsabilité partagée dans la lutte mondiale contre la criminalité organisée, notamment le trafic de drogues, la vente illicite d'armes, la traite des êtres humains et le terrorisme transfrontière</i> Résolution (122 <sup>ème</sup> Assemblée, Bangkok, 2010)	Les trafics ont été au centre des diverses réunions de l'UIP. Aussi la délégation à l'UIP a-t-elle tenu, en mai 2011, une réunion sur cette question ouverte à tous les parlementaires.
Ouganda	<i>L'accès à la santé, un droit fondamental : quel rôle les parlements peuvent-ils jouer pour garantir la santé aux femmes et aux enfants ?</i> (126 <sup>ème</sup> Assemblée, Kampala, 2012)	Suite à l'adoption de la résolution, le Parlement ougandais, en collaboration avec l'UIP, a organisé des séminaires et des ateliers sur la prévention de la mortalité maternelle. Le Parlement a demandé et obtenu une augmentation des affectations budgétaires annuelles à la santé infantile et maternelle en Ouganda.
Pérou	<i>Journée internationale de la démocratie</i> Initiative UIP-ONU lancée en 2008	Comme recommandé par l'UIP, le Parlement péruvien marque chaque année la Journée internationale de la démocratie par des débats publics, des conférences et l'adoption d'une motion y afférente.
Qatar	<i>Stratégie de l'UIP pour 2012-2017</i>	Le Conseil consultatif a tenu un certain nombre de réunions pour débattre des trois orientations stratégiques et du nouvel énoncé de mission de l'Organisation, afin d'identifier les ressources pertinentes et les priorités pour transposer ces stratégies dans des plans d'action à court et long terme.
République de Corée	<i>Journée internationale de la démocratie</i> Initiative UIP-ONU lancée en 2008	Chaque année, l'Assemblée nationale célèbre la Journée internationale de la démocratie et publie une déclaration officielle du Président.
Roumanie	<i>La liberté d'expression et le droit à l'information</i> Résolution (120 <sup>ème</sup> Assemblée, Addis Abeba, 2009)	Le Parlement roumain a adopté une nouvelle loi (96/2010) réglementant l'Agence nationale de presse AGERPRESS. Pour renforcer le statut de cette agence (une institution publique relevant du contrôle du Parlement), des changements ont été apportés : diversification des activités de l'Agence; nomination et mandat du Directeur général et nouvelles modalités de financement de l'Agence. Ces changements permettent aux institutions et autorités publiques, centrales et locales de mieux accéder aux flux de l'information.
	<i>Responsabilité de protéger : le rôle du Parlement dans la protection des civils</i> Résolution (128 <sup>ème</sup> Assemblée, Quito, 2013)	Adoption de la <i>Loi 177/2013 instituant la Journée du droit humanitaire international – 14 mai</i> (jour où, en 1954, la Roumanie a ratifié les quatre conventions de Genève. La loi dispose que des événements culturels, scientifiques et éducatifs doivent être organisés le 14 mai ou, autour de cette date, en faveur du droit humanitaire international.

Pays	Résolution	Mesure – Effets et résultats
		<p>La révision (2013) de la <i>Loi 122/2006 sur l'asile en Roumanie</i> visait à actualiser la législation sur le droit d'asile en tenant compte de la réglementation de l'UE sur la protection humanitaire provisoire.</p>
	<p><i>L'accès à la santé, un droit fondamental : quel rôle les parlements peuvent-ils jouer pour garantir la santé aux femmes et aux enfants ?</i> Résolution (126<sup>ème</sup> Assemblée, Kampala, 2012)</p>	<p>Adoption de la <i>Loi 197/2012 sur une assurance de qualité en matière de services sociaux, visant à améliorer l'aide aux personnes vulnérables</i>. Les dispositions de cette loi sont applicables à tous les services sociaux et prestataires de service travaillant en Roumanie, publics et privés.</p> <p>Révision (2013) de la <i>Loi 151/2010 relatives aux services spécialisés dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'assistance sociale pour les personnes affectées par l'autisme et les désordres connexes de santé mentale</i>. Cette révision visait à mieux satisfaire les besoins – grâce à des services et des thérapies spécialisés – des enfants affectés par l'autisme et les troubles mentaux connexes, ainsi que les besoins des parents qui en ont la charge.</p> <p>En mai 2013, un accord de partenariat a été signé entre la Chambre des députés et UNICEF Roumanie. Entre autres, cet accord prévoit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la création d'une <i>sous-commission parlementaire des droits de l'enfant</i>, chargée de veiller à ce que toutes les lois soient conformes à la Convention relative aux droits de l'enfant et de promouvoir les intérêts de l'enfant;</li> <li>- la création d'une <i>Equipe chargée des enfants</i> (regroupant des parlementaires, des responsables du gouvernement, des représentants d'ONG, des chercheurs et l'UNICEF), chargée de réaliser des études et de faire des recommandations devant être traduites en politiques et lois visant à améliorer la situation des enfants en Roumanie;</li> <li>- l'organisation de manifestations conjointes, sous le patronage de la Chambre des députés, en soutien aux initiatives de l'UNICEF (comme le lancement officiel du rapport 2013 sur la <i>situation des enfants dans le monde</i>, qui a eu lieu le 5 juin 2013 dans le cadre de la Journée internationale des enfants).</li> </ul>
<p>Royaume-Uni</p>	<p><i>Plan d'action pour des parlements sensibles au genre</i> (127<sup>ème</sup> Assemblée, Québec, 2012)</p>	<p>L'action de l'UIP pour la prise en compte de la parité par les parlements a été suivie par le Parlement du Royaume-Uni qui a, entre autres, tenu une conférence parlementaire sur "Le genre et la politique" en 2012 et invité sa commission spécialisée à mettre son travail en conformité avec l'action entreprise par l'UIP en faveur de la parité dans les parlements.</p>

Pays	Résolution	Mesure – Effets et résultats
Sao-Tomé-et-Principe	<p><i>Plan d'action pour des parlements sensibles au genre</i> (127<sup>ème</sup> Assemblée, Québec, 2012)</p> <p><i>Violence à l'égard des femmes</i> Déclaration de l'UIP (128<sup>ème</sup> Assemblée, Quito, 2013)</p>	<p>Une nouvelle loi a été adoptée pour instituer un quota visant à améliorer la participation des femmes aux activités parlementaires. Cela a permis d'augmenter le nombre des femmes parlementaires qui participent à ces activités et, en général, l'attention accordée à la promotion des droits des enfants et des femmes. Un projet de <i>Loi relatif à la lutte contre les violences faites aux femmes</i> a également été soumis au Parlement.</p>
Suisse	<p><i>Personnes apatrides</i> Déclaration du Haut-Commissaire de l'ONU pour les réfugiés à la 113<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP (Genève, 2005)</p>	<p>Chaque membre de la délégation peut intervenir au Parlement sur le suivi des résolutions de l'UIP. Ainsi, après la présentation de la situation dramatique des apatrides, faite par le HCR lors de l'Assemblée de l'UIP en 2005, le parlementaire suisse Paul Günter a demandé au Conseil fédéral d'étudier la possibilité de l'adhésion de la Suisse à la <i>Convention sur la réduction des cas d'apatridie</i> de 1961 et de présenter un rapport sur cette question. Cette convention avait été initialement laissée de côté, mais l'entrée en vigueur de l'article 30 de la loi du 1<sup>er</sup> janvier 2006 sur la nationalité avait modifié la donne. En effet, cette loi stipule, entre autres, que tout mineur apatride ayant résidé au moins cinq ans en Suisse peut soumettre une demande de naturalisation facilitée. Etant donné que cette disposition levait un obstacle majeur à l'adhésion à la Convention, il fallait revoir la position de la Suisse sur cette question. Un rapport sur le point soulevé par ce principe sous-jacent devait servir de base à la décision de la Suisse d'adhérer à la Convention. Le 10 mars 2006, le Conseil fédéral en acceptait le principe.</p>
Zambie	<p><i>Violence à l'égard des femmes</i> <i>Document final, Réunion parlementaire lors de la 57<sup>ème</sup> Session de la Commission sur le statut de la Femme (New York, 2013)</i></p> <p>Déclaration de l'UIP (128<sup>ème</sup> Assemblée, Quito, 2013)</p>	<p>La Zambie a adopté une loi réprimant toutes les formes de violences sexistes. Cette loi a été traduite dans les sept langues officielles du pays. Le Ministre du genre et du développement de l'enfant a invité la société civile, les autres ministères, les ONG et les médias à organiser des ateliers et à sensibiliser la population.</p>
Parlement arabe	<p><i>Effets sécuritaires et humanitaires de la crise en Syrie.</i> Résolution (126<sup>ème</sup> Assemblée, Kampala 2012) Point d'urgence (128<sup>ème</sup> Assemblée, Quito, 2013)</p>	<p>Suite aux résolutions adoptées par l'UIP en 2012 et 2013, le Parlement arabe a envoyé une délégation aux camps de réfugiés syriens en Jordanie et en Turquie afin d'apporter une aide humanitaire.</p>

